

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

B*CAPITAL

Société anonyme au capital de 4 301 829 €.
Siège social : 1, boulevard Haussmann – 75009 Paris.
399 223 437 R.C.S. Paris.

Exercice au 31 décembre 2013.
Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014.

I. — Bilan au 31 décembre 2013.

(En milliers d'euros.)

	Notes	2013	2012
Actif :			
Caisse, banques centrales et CCP			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3.a	549 272	498 599
Opérations avec la clientèle	3.b	1 177	1 453
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	1	1
Parts dans les entreprises liées	3.c	6 291	8 921
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles	3.f	335	478
Immobilisations corporelles	3.f	83	121
Actions propres			
Autres actifs	3.d	20 234	17 989
Comptes de régularisation	3.e	5 155	8 390
Total actif		582 548	535 952
Dettes :			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	258 188	212 230
Opérations avec la clientèle	3.b	283 560	274 593
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	3.d	11 966	9 695
Comptes de régularisation	3.e	11 360	19 140
Provisions pour risques et charges	3.g	2 199	2 135
Dettes subordonnées			
Total dettes		567 273	517 793
Capitaux propres	5.b		
Capital souscrit		4 302	4 302
Prime d'émission		5 636	5 636
Réserves		3 927	4 419
Résultat de l'exercice		1 410	3 802

Total capitaux propres		15 275	18 159
Total passif		582 548	535 952
Hors bilan	2013	2012	
Engagements donnés :			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres	46 832	46 957	
Engagements reçus :			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres	46 832	46 957	

II. – Compte de résultat de l'exercice 2013.

(En milliers d'euros.)

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2013	2012
Intérêts et produits assimilés	2.a	5 720	6 692
Intérêts et charges assimilées	2.a	– 606	– 1 157
Revenus des titres à revenu variable			396
Commissions (produits)	2.b	37 190	34 247
Commissions (charges)	2.b	– 10 899	– 9 969
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.c	– 49	– 47
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire		1 103	783
Autres charges d'exploitation bancaire		– 441	– 185
Produit net bancaire		32 018	30 760
Frais de personnel	4	– 11 505	– 11 445
Autres frais administratifs		– 14 536	– 13 622
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		– 300	– 184
Résultat brut d'exploitation		5 677	5 509
Coût du risque	2.d	30	31
Résultat d'exploitation		5 707	5 540
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.e	– 2 480	
Dotations nettes aux provisions réglementées		134	130
Résultat courant avant impôt		3 361	5 670
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	2.f	– 1 951	– 1 868
Résultat net		1 410	3 802

III. — Annexes.

Généralités.

Les comptes annuels de B*CAPITAL sont intégrés dans les comptes annuels consolidés établis par BNP Paribas ; ces derniers sont disponibles au siège de BNP Paribas, sis 16 boulevard des Italiens, F-75009 Paris.

1. Résumé des principes comptables appliqués par B*CAPITAL.

1.a Principes. — Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.b Règles générales. — Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes résultent des dispositions :

- du code de commerce (articles 9 à 11)
- plus particulièrement, il a été fait application des dispositions particulières applicables aux entreprises d'investissement, selon le règlement 97-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière publiée au J.O le 25/03/1997.

1.c Méthodes comptables. — La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (prix d'achat et frais accessoires, mise en service) à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ou à leur coût de production.

— CRC 2002-10 : Le règlement n°2002-10 du CRC relatif au traitement comptable sur l'amortissement et la dépréciation des actifs est sans impact sur les comptes de B*capital.

— CRC 2004-06 : Le règlement n° 2004-06 du CRC relatif au traitement comptable des actifs est sans impact sur les comptes de B*capital.

Les intérêts des emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les acquisitions de logiciels.

Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel dans un délai maximal de 3 ans.

Quant aux coûts de maintenance de logiciels, ils sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initiale.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par le matériel informatique, le mobilier, les installations et agencements. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire. En particulier, les durées d'amortissement sont de 20 ans pour les installations générales et techniques, de 10 ans pour les agencements et de 5 ans pour le matériel informatique. Les créances et les dettes ont été enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée à hauteur du différentiel.

La société comptabilise ses provisions selon les règles introduites par le Règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable.

Les provisions correspondent notamment à l'évaluation des risques identifiés au titre des litiges en cours.

Engagement en matière de retraite : le personnel de la Société de bourse bénéficie d'indemnités de départ et autres avantages liés à l'ancienneté.

Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

Les courtages et commissions sont comptabilisés aux dates de réalisation des opérations pour leur montant net de remises.

En ce qui concerne les principales catégories de comptes propres aux Entreprises d'Investissement, les méthodes comptables appliquées sont les suivantes :

— Comptes d'opérations avec la clientèle : Les dépréciations des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction des risques de non recouvrement à la clôture.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Le règlement N° 2002-03 du CRC traitant du risque de crédit, des modalités de classification des créances douteuses et des créances ayant fait l'objet d'une restructuration, ainsi que des changements de condition de rémunération attachés aux créances restructurées, a été mis en œuvre à compter du 1er Janvier 2003 et tenant compte de l'avis du Comité d'Urgence N° 2003-G du 18 Décembre 2003 et du communiqué de presse du 21 Novembre 2003 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

— Comptes de négociations et de règlements : Ces comptes enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées.

Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

— Opérations de transactions sur titres : Les titres de transaction, acquis en vue d'une cession à court terme, sont comptabilisés au bilan en opérations de transactions sur titres. Ils sont évalués à la valeur du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé en date de clôture dans les résultats de l'exercice. Ce principe s'applique aux titres figurant au poste « erreurs et omissions ».

— Opérations de placement : Les titres de placement, acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à 6 mois, sont enregistrés au bilan à leur prix d'achat hors coupon couru. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués par rapport à leur valeur de négociation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

— Opérations libellées en Devises : Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les produits perçus et les charges payées en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du jour de leur perception ou de leur paiement.

Les produits et les charges courus en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

— Les avantages consentis au personnel sont classés en quatre catégories :

– Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

– Les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité. Elles résultent notamment de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail.

– Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par des compléments de retraite bancaire et par les primes de fin de carrière. Ils font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. La méthodologie dite « du corridor » est utilisée pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent. Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications. Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés. Les charges liées aux plans de départ en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier.

– Les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

A compter du 1^{er} janvier 2013, B*capital applique de manière anticipée les dispositions de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et assimilés qui permettent de se rapprocher en partie des dispositions de la norme IAS 19 révisée telle qu'adoptée par la Commission européenne en juin 2012. Ainsi, la méthodologie du « corridor » est abandonnée et les écarts actuariels sont désormais comptabilisés intégralement : l'effet du changement de méthode sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 est une réduction nette d'effet d'impôts de 375 milliers d'euros. Les écarts actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2013 ainsi que les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés immédiatement en résultat. Le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements. Si cette méthode avait été appliquée en 2012 le résultat net de l'exercice aurait été réduit de 17 milliers d'euros.

— Impôts sur les sociétés : B*Capital enregistre comptablement ses impôts différés depuis 2010.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, B*Capital comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Enfin, la société B* CAPITAL fait partie du groupe fiscal B.N.P. depuis le 01 Janvier 1996.

2. Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2013.

2.a Marge d'intérêts :

En milliers d'euros	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	5 720	– 432	6 692	– 583
Comptes à vue, prêts et emprunts	5 720	– 432	6 692	– 583
Clientèle		– 174		– 574
Comptes à vue, prêts et comptes à terme		– 174		– 574
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres de placement				
Produits et charges d'intérêts	5 720	– 606	6 692	– 1 157

2.b Commissions :

En milliers d'euros	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 451	– 9 262	2 213	– 8 891

Prestations de services financiers	34 739	– 1 637	32 034	– 1 078
Produits et charges de commissions	37 190	– 10 899	34 247	– 9 969

2.c Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations :

En milliers d'euros	2013	2012
Résultat sur opérations de titres de transactions	– 49	– 47
Résultat sur portefeuille de négociation	– 49	– 47

2.d Coût du risque, provisions pour créances douteuses ou risques :

En milliers d'euros	2013	2012
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice :	30	31
Clientèle et établissements de crédit	30	31
Coût du risque	30	31

En milliers d'euros	2013	2012
Solde au 1er janvier	1 677	1 849
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	– 30	– 31
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	– 49	– 141
Provisions pour créances douteuses	1 598	1 677

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012
Provisions déduites de l'actif	1 598	1 677
Relatives aux créances sur la clientèle	1 598	1 677
Provisions pour créances douteuses ou risques	1 598	1 677

2.e Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

En milliers d'euros	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme				
Cessions				
Provisions				
Parts dans les entreprises liées		– 2 483		
Cessions				
Provisions		– 2 483		
Immobilisations d'exploitation	3			
Total	3	– 2 483		
Gains ou pertes nettes sur actifs immobilisés		– 2 480		

2.f Impôt sur les bénéfices. :

En milliers d'euros	2013	2012
Impôts courants de l'exercice	– 1 793	– 1 714
Impôts différés de l'exercice	– 158	– 154
Impôt sur les bénéfices	– 1 951	– 1 868

3. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2013.

3.a Créances et dettes envers les établissements de crédit :

En milliers d'euros	2013	2012
Prêts et créances	549 272	498 599
Comptes ordinaires débiteurs	304 449	283 818
Comptes à terme et prêts	244 823	214 781
Prêts et créances sur les établissements de crédit	549 272	498 599
Dont créances rattachées	2 336	2 294

En milliers d'euros	2013	2012
Dépôts et emprunts	258 188	212 230
Comptes ordinaires créditeurs	3 162	218
Comptes et emprunts	255 026	212 012
Dettes envers les établissements de crédit	258 188	212 230
Dont dettes rattachées	26	12

3.b Opérations avec la clientèle :

En milliers d'euros	2013	2012
Prêts et créances	1 177	1 453
Opérations avec la clientèle – Actif	1 177	1 453

Le total des prêts et créances sur la clientèle, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En milliers d'euros	2013		Total	2012		Total
	Encours sains	Encours douteux nets de provision		Encours sains	Encours douteux nets de provision	
Clientèle financière			0			
Entreprises	33		33	12		12
Entrepreneurs			0			
Particuliers	1 059	85	1 144	1 323	118	1 441
Autres non financiers						
Total	1 092	85	1 177	1 335	118	1 453

En milliers d'euros	2013	2012
Dépôts	283 560	274 593
Comptes ordinaires créditeurs	194 554	172 988
Comptes d'épargne à régime spécial	89 006	101 605
Opérations avec la clientèle – passif	283 560	274 593
Dont dettes rattachées		

3.c Titres détenus/immobilisations financières :

En milliers d'euros	2013		2012	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme	1	1	1	1
Dont provisions				
Participations et autres titres détenus à long terme	1	1	1	1

En milliers d'euros	2013		2012	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Parts dans les entreprises liées (1)	6 291	6 291	8 921	10 316

Dont provisions	- 2 483			
Parts dans les entreprises liées	6 291	6 291	8 921	10 316

(1) Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble de consolidation (C. Com art. R 123-196-9°).

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/12	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/13	01/01/12	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/13	2013	2012
Titres d'investissement (note 3.c)												
Participations et ATDLT (note 4.c)	1				1						1	1
Parts dans les entreprises liées	8 921		- 147		8 774		2 483			2 483	6 291	8 921
Immobilisations financières	8 922		- 147		8 775		2 483			2 483	6 292	8 922

B*Capital a pris une participation dans le capital de la société de bourse PORTZAMPARC à hauteur de 51,01 % pour la somme de 9 029 278,40 euros en date du 08 Janvier 2009.

L'article 3.2.4 du contrat de cession des titres PORTZAMPARC prévoyait le calcul d'un complément ou réduction de prix de cession en fonction d'éléments futurs (clause dite de « earn-out ») assise sur l'évolution de la collecte nette. Par ailleurs, le montant de la participation a été réduit de 108 K€ 2011 et de 147 K€ en 2013 à la suite de l'application de la clause dite « earn out ».

Enfin, les articles 6, 7 et 8 du contrat prévoient des possibilités d'achats et de ventes complémentaires avec BP Capital et le Groupe Familial Portzamparc.

3.d Autres actifs et passifs :

En milliers d'euros	2013	2012
Impôts différés – actif	385	346
Comptes de règlements opérations sur titres	783	2 716
Autres actifs divers	19 066	14 927
Dépôts et cautions	11 490	10 122
Etat et Collectivités	1 642	1 906
Autres comptes débiteurs	5 934	2 899
Autres Actifs	20 234	17 989
Comptes de règlements opérations sur titres	1 700	2 750
Autres passifs divers	10 266	6 945
Fournisseurs	3 887	2 113
Etat et Collectivités	2 102	1 241
Personnel et cptes ratt.	3 893	3 368
Autres comptes créditeurs	384	223
Autres Passifs	11 966	9 695

3.e Comptes de régularisation :

En milliers d'euros	2013	2012
Produits à recevoir (1)	4 397	6 447
Autres comptes de régularisation débiteurs	758	1 943
Comptes de régularisation – actif	5 155	8 390
Charges à payer	11 199	16 612
Autres comptes de régularisation créditeurs	161	2 528
Comptes de régularisation – passif	11 360	19 140

(1) Produits à recevoir pour 4 397 K€ dont 3 751 K€ de commissions et courtages à recevoir.

3.f. Immobilisations d'exploitation :

En milliers d'euros	2013			2012
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net

Logiciels informatiques	6 054	– 5 719	335	3
Fonds de commerce	8 403	– 8 403		
Autres immobilisations incorporelles				475
Immobilisations incorporelles	14 457	– 14 122	335	478
Equipement, mobilier, installations	1 790	– 1 707	83	121
Immobilisations corporelles	1 790	– 1 707	83	121

En milliers d'euros	Tableau des immobilisations				
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions créations virements	Diminution cession ou hors service	Autres	Valeur brut fin d'exercice
Logiciels informatiques	5 482	441	– 377	508	6 054
Fonds de commerce	8 403				8 403
Autres immobilisations incorporelles	475	33		– 508	0
Immobilisations incorporelles	14 360	474	– 377		14 457
Equipement, mobilier, installations	1 835	21	– 66		1 790
Immobilisations corporelles	1 835	21	– 66		1 790

En milliers d'euros	Tableau des amortissements des immobilisations				
	Montants des amortissements début d'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : sorties actif et reprises	Autres	Montants amortissements fin d'exercice
Logiciels informatiques	– 5 479	– 240			– 5 719
Fonds de commerce	– 8 403				– 8 403
Immobilisations incorporelles	– 13 882	– 240			– 14 122
Equipement, mobilier, installations	– 1 714	– 60	66	1	– 1 707
Immobilisations corporelles	– 1 714	– 60	66	1	– 1 707

3.g. Provisions :

En milliers d'euros	2012	Dotations	Reprises	Autres variations	2013
Provisions pour engagements sociaux	1 683	244	– 440	572	2 059
Autres provisions pour risques et charges	452	92	– 404	1	140
Provisions	2 135	336	– 844	573	2 199

4. Rémunérations et avantages consentis au personnel.

En milliers d'euros	2013	2012
Salaires et traitements	– 6 357	– 5 978
Charges sociales et fiscales	– 4 030	– 4 545
Participation et intéressement des salariés	– 1 118	– 922
Total frais de personnel	– 11 505	– 11 445

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance n'est pas fourni car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Au 31 décembre	2013	2012
Cadres	95	96
Non cadres	4	3
Total	99	99

5. Informations complémentaires.

5.a Evolution du capital en euros :

	2013			2012		
	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant
A l'ouverture	4 301 829	1	4 301 829	4 301 829	1	4 301 829
A la clôture	4 301 829	1	4 301 829	4 301 829	1	4 301 829
Bénéfice par actions			0,24			0,88

5.b Tableau de passage des Capitaux propres du 31 Décembre 2011 au 31 Décembre 2013 :

En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2011	4 302	5 636	7 646	17 584
Dividende versés sur le résultat de l'exercice 2011			- 3 097	- 3 097
Provision pour investissement			- 130	- 130
Résultat de l'exercice 2012			3 802	3 802
Capitaux propres au 31 décembre 2012	4 302	5 636	8 221	18 159
Dividende versés sur le résultat de l'exercice 2012			- 3 785	- 3 785
Provision pour investissement			- 134	- 134
Résultat de l'exercice 2013			1 410	1 410
Autres variations (Convergence IAS 19R)			- 375	- 375
Capitaux propres au 31 décembre 2013	4 302	5 636	5 337	15 275

5.c Informations sectorielles :

Les encours bilanciaux des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En milliers d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
France	549 272	498 599	1 177	1 453	550 449	500 052
Total des emplois	549 272	498 599	1 177	1 453	550 449	500 052
France	258 188	212 230	283 560	274 593	541 748	486 823
Total des ressources	258 188	212 230	283 560	274 593	541 748	486 823

5.d Echéances des emplois et des ressources :

En milliers d’euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					
		Jusqu’à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Provisions	Total
Emplois :							
Créances sur les établissements de crédit	2 323	314 449	50 000	102 500	80 000		549 272
Opérations avec la clientèle		2 775				– 1 598	1 177
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Ressources :							
Dettes envers les établissements de crédit	26	258 162					258 188
Opérations avec la clientèle		194 554			89 006		283 560

Informations relatives aux prises de participations de B*CAPITAL en 2013 portant sur au moins 5 % du capital.

Informations relatives aux prises de participations de B*CAPITAL en 2013 portant sur au moins 5 % du capital de société françaises.

- Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital : néant,
- Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital : néant,
- Franchissement de seuil supérieur à 20 % du capital : néant,
- Franchissement de seuil supérieur à 33.33 % du capital : néant,
- Franchissement de seuil supérieur à 66.66 % du capital : néant.

Principales filiales et participations de B capital au 31.12.13

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		En milliers devises			En %
I – Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de B CAPITAL					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
PORTZAMPARC SOCIETE DE BOURSE	EUR	4 500	6 144	– 264	51,00 %
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					

II – Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations.

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
Valeur brute	8 774	0	0	0
Valeur nette	6 291	0	0	0
Montants des prêts et avances accordés	0	0	0	0
Montants des emprunts	0	0	0	0
Montants des cautions et avals donnés	0	0	0	0
Montants des dividendes encaissés	0	0	0	0

IV. — Projet d'affectation du résultat.

Origines :	
Bénéfice net de l'exercice	1 410 274,01
Report à nouveau	– 342 147,05
Réserves libres	
Total	1 068 126,96
Affectations :	
Affectations aux réserves	
Réserve légale	
Réserve spéciale des plus-values à long terme	
Autres réserves	
Dividendes	1 032 438,96
Report à nouveau	35 688,00
Total	35 688,00

Le dividende correspond à une distribution de 0,24 euros par action de 1 euro de nominal. Le dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des Impôts.

Le projet d'affectation du résultat a été approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014.

V. — Extrait du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.c paragraphe « avantages consentis au personnel » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013 (évaluation et comptabilisation des engagements de retraite et assimilés).

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Estimations comptables :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de contrepartie sur ses créances clients inhérent à ses activités (notes 1.c paragraphe « Comptes d'opérations avec la clientèle, 2.d et 3.b de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi et à l'appréciation du risque de non-recouvrement des créances ainsi qu'à leur couverture par des dépréciations.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (notes 2.d et 3.g de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions, ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2014.

Les commissaires aux comptes :

Mazars,
Matthew BROWN,

Deloitte & Associés ;
Stéphane COLLAS.

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.

1403959